SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2016
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMARL

Membres en exercice : 112
Membres présents et représentés : 76

Le Vendredi 8 avril 2016 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 24 mars 2016.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 66 Membres sont présents et 10 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/8/2016

Programme d'investissement 2016

Renaturation de la Largue à Courtavon et reconquête des continuités écologiques

Considérant l'état d'abandon dans lequel se trouve la ripisylve de la Largue à l'amont et à l'aval de la zone urbaine de Courtavon,
Considérant qu'aucune opération globale de renaturation n'a été menée sur ledit tronçon,
Considérant le morcellement engendré par les ouvrages agricoles sur les petits cours d'eau de tête de bassin,
Considérant les objectifs du SMARL d'atteinte du bon état écologique prescrit par la Directive Cadre sur l'Eau,
Considérant le Plan d'Actions opérationnel Territorialisé du Haut Rhin,

Le Comité syndical décide d'inscrire au budget prévisionnel 2016 :

- Une opération de renaturation du linéaire « non urbain » de la Largue à Courtavon pour un estimatif de 36 000 euros TTC
- Un programme d'intervention sur les ouvrages agricoles en têtes de bassin pour un estimatif de 30 000 euros TTC

Le Comité syndical autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12.04.2016

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 12 avril 2016

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.